



# CHRONIQUE RADIO



## CHRONIQUE NO 6 : 27 MAI 2016

Bienvenue à cette nouvelle chronique de votre Club de VTT les Coyotes.

Plusieurs quadistes croient être assurés par le Régime public d'assurance automobile du Québec en cas d'accident avec un autre véhicule hors route en sentier. Vous devez savoir que vous avez tort.

Le simple fait d'acquitter le droit d'immatriculation de votre véhicule hors route ne vous donne pas accès à ce régime dans le cas d'un sinistre qui surviendrait sur une terre privée, un sentier aménagé par un club quad ou sur un chemin ou une terre publique.

La Loi sur les véhicules hors route oblige tous les propriétaires d'un tel véhicule à détenir un contrat d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 500 000 \$ garantissant l'indemnisation d'un préjudice corporel ou matériel causé par son véhicule. Cette assurance servira à couvrir les dommages occasionnés à autrui. Vous éviterez ainsi une poursuite judiciaire au civil contre vous.

Malgré tout, si vous êtes impliqué dans une collision avec un véhicule routier sur un chemin public, vous pourriez avoir droit à une indemnisation du Régime d'assurance automobile du Québec.

Il est aussi recommandé de contracter pour votre VHR une assurance contre le feu, le vol et le vandalisme. Il est aussi recommandé de contracter pour vous-même une assurance en cas d'invalidité. Celle-ci couvrira vos pertes financières en prestation salariale dans le cas d'une convalescence prolongée.

Avant de terminer, nous vous rappelons que notre première randonnée aura lieu le samedi 4 juin prochain. Le départ se fera à 9h00 du stationnement du club au bout de la rue Jacques-Cartier à Matane. Cette année nous essayons une nouvelle formule. Nous allons former de petits groupes dans le but de faire le tour de tout le réseau de sentiers. Apportez votre lunch!

Finalement, il est possible de vous inscrire pour le prochain cours de conduite quad qui se tiendra le dimanche 12 juin prochain. Si vous êtes âgé de 16 ou 17 ans ou que vous êtes majeur et que vous possédez un quad monoplace muni d'un siège, vous devez suivre cette formation de 4 à 6 heures au coût de 98\$.

Pour vous inscrire ou pour d'autres détails, consultez en tout temps le site Internet du club au : [www.clubvttlescoyotes.com](http://www.clubvttlescoyotes.com) ou en laissant un message sur notre boîte vocale au 418-562-0223

Bonne saison de quad dans la prudence et la sécurité.

